

**CEG 3001 - LIGNE ENVIRONNEMENT SPAP**

SECTEUR D'ACTIVITE	POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	COUT DU PROJET	142 M€
DECISION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	: 29 JUI 2006	COFINANCEMENT	BIRD- BEI - JBIC
CONVENTION SIGNEE LE	: 22 MARS 2007	PRET AFD	40 M€
APPROBATION DU PARLEMENT	: S.O.	DUREE / DIFFERE	15 ANS / 5 ANS
LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES	: 20 JUILLET 2007	TYPE DE PRET	NON SOUVERAIN CONCESSIONNEL
1ER DECAISSEMENT	: 03 AOÛT 2007	BENEFICIAIRE DIRECT	NATIONAL BANK OF EGYPT
DATE LIMITE DE MOBILISATION DES FONDS	: 31 MARS 2012	TAUX DE DECAISSEMENT	40%

**Description du projet** : La ligne de crédit AFD contribuera à la composante 1 du projet SPAP (*Second Pollution Abatement Project*). Cette composante crée une facilité d'investissement pour les projets de dépollution industrielle, de production propre et de maîtrise de l'énergie dans l'industrie égyptienne.

**Structure d'exécution** : National Bank of Egypt

**Autres partenaires** : EEAA (*Egyptian Environmental Affairs Agency*) pour l'analyse et la validation des dossiers de dépollution industrielle, banques commerciales participantes pour la rétrocession du concours aux entreprises privées égyptiennes

**Bénéficiaires finals du projet** : Entreprises investissant dans la réduction de leurs émissions polluantes

**Finalité** : Améliorer les conditions de vie de la population égyptienne, en réduisant la pollution industrielle et en appuyant les développement durable des activités productives.

**Objectif spécifique du projet** : Contribuer la réduction des pollutions atmosphériques et hydriques dans des zones sensibles situées dans et autour des agglomérations du Caire et d'Alexandrie.

**Contenu du projet** : Reprenant et complétant la structure de la première phase (1997-2004), le projet SPAP comprend :

- Une première composante dédiée au financement d'investissements de dépollution industrielle dans les zones sensibles du Grand Caire et d'Alexandrie, soit directement par la *National Bank of Egypt*, soit par l'intermédiaire de concours rétrocédés aux banques commerciales de la place participant au projet. Pour bénéficier de la concessionnalité des concours financiers, les projets d'investissement des entreprises devront être agréés, et leur impact vérifié par l'EEAA.
- Une deuxième composante dédiée à l'assistance technique pour le renforcement des capacités de l'EEAA, des banques concernées, et des acteurs locaux.
- Une troisième composante focalisée sur la finance carbone et dont l'objet est double : 1) organiser l'usage, notamment à des fins de dépollution, des taxes prélevées par le gouvernement égyptien sur les crédits carbone générés par des projets sur son territoire, et 2) faciliter l'entrée de l'Egypte sur le marché international du carbone.

**Plan de financement** :

Banque Mondiale	16 M€ (20M\$)	AFD	40M€
BEI	40M€	JBIC	32M€
Autofinancement des entreprises	14M€		

**Durée de réalisation** : 5 ans (2007-2011)

**Impact attendu** : L'impact portera à la fois sur la qualité de l'air, sur la qualité de l'eau des fleuves et canaux, et sur la réduction des décharges sauvages de déchets solides industriels. Il sera mesuré suivant deux méthodes complémentaires :

- Réduction des émissions au niveau des entreprises visées par le projet. L'objectif est d'atteindre une réduction de 75% des émissions dans les zones sensibles ciblées par le projet.
- Amélioration de la qualité de l'air et des eaux dans les deux régions. Cette amélioration fera l'objet de mesures, mais il n'est pas possible de fixer des objectifs a priori, car elle dépend aussi d'autres facteurs non traités par le projet (pollution due aux transports par exemple).